

## COMPTE-RENDU DE LA 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DE LA CLDR Du 25 mars 2013 à Baillonville

Marloie, le 27 mars 2013

**Présents :** *M<sup>me</sup> V. Lecomte, Présidente ;  
M<sup>mes</sup> et Ms. M. Collin, S. Bleret, D. Lecarte, V. Zorogniotti, D. Romain, J. Carpentier, S. Henin, P. de Brier, E. Lejeune, J. Liégeois, R. Godart, R. Vilumus, S. Carpentier, G. Polet, S. Deroose, M. Lennertz, L. Vanoverschelde, E. Louviaux, A-M. Taviat, J-C. Goffaux, F. Baudouin, F. Catania, J-P. Borrey, D. Thésias, D. Zava, M. Dereppe, D. Leruth, Ph. Bourguignon ;  
M<sup>me</sup> S. Defauw, Administration communale ;  
M<sup>me</sup> A-A. Wauters et M. A. Jacquet, FRW.*

**Excusés :** *M<sup>me</sup> M. Modave et M. R. Dochain.*

-----

Madame Valérie Lecomte, Présidente de la CLDR, accueille les participants à cette séance d'installation. Elle remercie les anciens membres qui ont souhaité poursuivre leur implication, et vont apporter toute leur expérience, et les nouveaux qui se lancent dans l'aventure et ont certainement de nombreux projets. Elle souhaite que cette quatrième opération de développement rural, le record wallon, soit très riche pour la commune mais aussi pour chacun des membres de la Commission.

Madame Lecomte présente Séverine Defauw, employée communale en charge du développement rural, ainsi que les agents de la Fondation rurale de Wallonie. Elle parcourt ensuite l'ordre du jour.

### 1. Présentation des membres de la CLDR et des agents de développement de la FRW

Les membres de la CLDR seront amenés à se rencontrer régulièrement et auront du pain sur la planche ! Les agents de la FRW souhaitent que ces réunions de travail soit aussi des moments de convivialité et que cette expérience soit enrichissante pour tous. Pour bien démarrer, les participants sont donc invités à se présenter, par le biais d'une image, en précisant leur village, leurs centres d'intérêts et leurs attentes en tant que membres de la CLDR.

M<sup>me</sup> Wauters présente la Fondation rurale de Wallonie (FRW), organisme privé reconnu d'utilité publique et actif depuis plus de 30 ans. Via ses 8 équipes d'agent de développement, la FRW accompagne les opérations de développement rural de 108 communes wallonnes. La FRW a aussi une mission d'interface internationale (programmes européens) et dispose de diverses expertises (aménagement du territoire, bois-énergie, nature...). Les agents qui accompagnent Somme-Leuze sont issus du bureau Ardenne-Famenne, localisé à Marloie.

Les agents de développement ont pour rôles :

- D'organiser et animer les réunions ;
- De veiller à la cohérence de l'opération de développement rural ;
- D'aider et de conseiller la commune et ses habitants ;
- De jouer un rôle de relais entre la commune, la population et la Wallonie ;
- De dynamiser l'opération de développement rural en toute neutralité.

## 2. Objectifs et évolution de l'opération de développement rural

### 2.1. Petit historique

La commune de Somme-Leuze a déjà exécuté trois Programmes Communaux de Développement Rural. M. Jacquet en retrace l'historique et illustre les principales réalisations. Ces opérations ont permis de concrétiser une série de projets constructifs (maisons de village, espaces publics, logements, atelier rural...) mais aussi des actions beaucoup moins coûteuses (formations pour les agriculteurs, informations diverses, marchés du terroir, réflexion sur la gestion des déchets...). Une synthèse est reprise dans le classeur remis à chaque membre.

### 2.2. Principes d'une opération de développement rural et état d'avancement

Mme Wauters présente ensuite les grands principes d'une opération de développement rural. L'objectif est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en vue d'y assurer une meilleure qualité d'existence. Autrement dit, c'est dynamiser la commune dans tous les secteurs, aussi bien la vie associative, la culture, l'économie et l'agriculture que l'environnement, les sports... C'est une opération par laquelle la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune, c'est-à-dire sur les projets/actions que les habitants souhaitent voir se concrétiser dans les 10 années à venir. Le développement rural est réglementé par un décret de la Région wallonne datant du 6 juin 1991 et par son arrêté du 20 novembre 1991.

Quelques grands principes :

- Le territoire d'action est l'ensemble du territoire communal : tous les villages sont concernés.
- Une opération de développement rural vise à valoriser les ressources endogènes, matérielles ou humaines de la commune à travers toute une série de projets et actions.
- Le développement global et intégré de la commune est prôné.
- La clé de voûte est la participation citoyenne. On s'attache à travailler à des projets ou actions qui bénéficieront à tous les habitants dans le court et le long terme.

L'opération de développement rural se structure en 5 grandes étapes :

- Information et consultation de la population : 9 réunions se sont déroulées de janvier à mars 2012 dans les différents villages ; environ 150 personnes y ont assisté. La réunion de synthèse d'avril 2012, dans la maison de village de Baillonville, a rassemblé une soixantaine de participants.
- Mise en place de la CLDR : c'est l'objet de cette soirée.
- Organisation de groupes de travail thématiques : la préparation interviendra lors des prochaines rencontres et les groupes pourront se réunir à l'automne.
- Elaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR) qui comprend :
  - Le diagnostic socio-économique de la commune ;
  - Une synthèse de la participation de la population ;
  - Les objectifs de développement de la commune ;
  - Les projets et actions pour atteindre ces objectifs ;
  - Un tableau récapitulatif (objectifs, projets, subventions).

La rédaction du PCDR se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le bureau d'études Lacasse-Monfort. Un premier diagnostic est disponible et sera utilisé dès la prochaine réunion.

- Réalisation des projets et actions, durant maximum 10 ans.

### 3. Rôles et fonctionnement de la CLDR, règlement d'ordre intérieur



#### 3.1. Rôles de la CLDR

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

Les personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal (séance du 26 février 2013) sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'information-consultation. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt.

Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum  $\frac{1}{4}$  des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote. Cette distinction est une exigence du décret mais dans les faits, il n'y aura aucune différence entre les deux.

### **3.2. Règlement d'ordre intérieur**

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité, mais la Commission doit se doter d'un règlement d'ordre intérieur.

Chaque participant a reçu une proposition de règlement avec l'invitation à la réunion.

M. Jacquet parcourt les différents titres et chacun a l'occasion de poser ses questions ou de faire ses remarques. La seule discussion porte sur les délais de convocation aux réunions (8 jours ouvrables) qui semblent trop courts. Dans la mesure du possible, les dates de réunion seront fixées d'une fois à l'autre ; les délais seront donc bien plus longs. Néanmoins, il peut arriver qu'une réunion urgente soit absolument nécessaire ; ce délai de 8 jours ouvrables permet alors d'éviter d'entrer en contradiction avec le règlement d'ordre intérieur. Les participants décident de conserver la proposition initiale pour permettre un fonctionnement souple, mais en pratique de fixer les dates dès que possible.

La proposition de règlement d'ordre intérieur est approuvée à l'unanimité et sera soumise au Conseil communal.

### **3.3. Modes de communication**

Les invitations et les comptes-rendus des réunions seront envoyés par courrier ou par mail, selon le choix de chaque membre (cf. fiche signalétique).

Pour que les membres de la CLDR jouent leurs rôles de relais et de représentation, il est important que tous les habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village. Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR (nom, prénom, adresse et n° de téléphone fixe ou de GSM) soit publiée dans un prochain numéro de Direct ou Ensemble et figure sur le site internet de la commune.

## **4. Suites**

Dès la prochaine réunion, la CLDR entamera le diagnostic de territoire de Somme-Leuze. Il s'agira de compiler et de comparer deux types de données :

- Les avis et souhaits des habitants, via les résultats des réunions de consultation dans les villages et via la consultation des enfants dans les écoles communales ;
- Les données objectives (statistiques, cartographie, inventaires...) issues du travail de l'auteur de PCDR.

La recherche des convergences et des divergences entre ces sources d'information, l'analyse des atouts et faiblesses de la commune..., permettront progressivement d'établir la stratégie de développement de la commune (grands enjeux, objectifs... et projets).

Les deux prochaines réunions de la CLDR sont fixées :

- Le lundi 29 avril 2013 à 20h00 ;
- Le lundi 27 mai 2013 à 20h00.

Chaque membre de la CLDR recevra prochainement une invitation.

## **5. Divers**

\* La commune a offert à chaque participant un classeur où il pourra ranger efficacement les différents documents relatifs à l'opération de développement rural. Le classeur contient déjà une série d'éléments de référence : décret, résultats des consultations, présentation succincte de la commune...

\* Les membres de la CLDR sont invités à remettre une fiche signalétique aux agents de la FRW. Cette fiche est destinée à mieux connaître les centres d'intérêts, motivations et compétences de chacun. Les personnes absentes ou excusées à la réunion sont invitées à faire parvenir leur fiche signalétique aux agents de développement par courrier ou à la remettre à l'administration communale.

\* Le samedi 8 juin, la FRW organise un échange d'expérience entre les membres des 10 CLDR des 10 communes qu'elle accompagne. Ce sera l'occasion de découvrir des projets, d'avoir de nouvelles idées, d'identifier « de bons plans »... Cette rencontre se tiendra dans la maison de village d'Heure-en-Famenne.

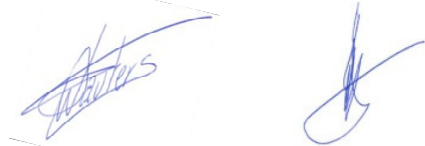
\* La première esquisse pour l'aménagement de la traversée de Noiseux, réalisée par le bureau AGUA, sera présentée aux habitants ce 28 mars à salle de Noiseux.

En conclusion, Madame Lecomte remercie tous les participants pour leur présence à cette première réunion et les invite à prendre le verre de l'amitié.

*La Présidente de la CLDR,*

Valérie LECOMTE

*La Fondation Rurale de Wallonie,*



Anne-Audrey WAUTERS & Alain JACQUET

